

DEPARTEMENT de L'ISERE
 Direction Départementale de l'Agriculture - Service
 42, Av. Marcelin BERTHELOT - 38100 GRENOBLE - tel: 09.41.09.14 MARS 1983
 Direction Départementale de l'Équipement - G.E.P.
 9, Quai CREQUI - 38000 GRENOBLE - tel: 47.74.18

RISQUES NATURELS

Commune de **VILLARD-DE-LANS**
 Plan complémentaire au plan approuvé le 6.11.1972 N°INSEE 548

LEGENDE

INONDATIONS

11 Zone submersible de fond de vallée - Construction réglementée

12 Zone inondable par ruissellement sur versant - Construction autorisée sous conditions

2 Zone marécageuse - Construction autorisée sous conditions

CRUES TORRENTIELLES

3 Zone de débordement des torrents - Construction interdite (sauf conditions particulières)

4 Zone d'instabilité du lit - Construction interdite

GLISSEMENTS de TERRAINS

51 Glissements importants - Construction interdite

52 Glissements de faible ampleur - Construction autorisée sous conditions

AVALANCHES-ÉBOULEMENTS

61 Zone dangereuse - Construction interdite

62 Zone de moindre risque - Construction autorisée sous conditions

EFFONDREMENTS

7 Zone d'effondrements - Construction réglementée

NOTA: Construction réglementée= interdite ou autorisée sous conditions suivant le cas.

Géologue: Liliane BESSON	Établi: 28 10 1981	ÉCHELLE
Dessinateur: Paul SAINT-SULPICE	Modifié: 198	1/10000
	Approuvé: 198	



Direction
 Départementale
 des Territoires

PRÉFET DE L'ISÈRE

**INFORMATION DES ACQUÉREURS ET DES LOCATAIRES
 DE BIENS IMMOBILIERS SUR LES RISQUES MAJEURS
 COMMUNE DE VILLARD DE LANS**

Avertissement: seuls les plans de zonage papier des documents approuvés ont une valeur réglementaire

Carte réalisée en application de l'article R.111.3 du code de l'Urbanisme